LE GUIDE DES BONS RÉFLEXES









LES RISQUES MAJEURS À VILLENEUVE-LÈS-BOULOC







RISQUES MAJEURS NATURELS | RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES | RISQUE TERRORISTE



ÉDITION 2018

http://www.villeneuvelesbouloc.fr/

LES BONS RÉFLEXES

LES CONSIGNES CLÉS D'UNE BONNE PROTECTION PENDANT LA SITUATION D'URGENCE

Votre action la plus efficace sera de rester informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et de respecter strictement les consignes communiquées.

CAS GÉNÉRAL

→ Mettez-vous en sécurité : confinez-vous ou évacuez la zone selon le risque



→ Prenez votre kit d'urgence





- → Tenez-vous informé avec la télévision ou la radio locale
 de service public : Station France bleu 90.5Mhz Station Sud Radio 101.4Mhz
- → Coupez le gaz et l'électricité





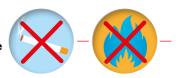
→ N'allez pas chercher les enfants à l'école



→ N'encombrez pas les lignes téléphoniques



→ Ne fumez pas et n'allumez pas de flamme



→ Ne prenez pas l'ascenseur



→ Apportez une aide aux personnes fragilisées et en difficulté



Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et la mienne.

C'est aussi celle de tous les services municipaux de la commune qui par leurs actions veillent également à prévenir et gérer les risques.

Pour autant, les caractéristiques de notre village le rendent vulnérable à certains risques majeurs :

Face à ces dangers, le comportement de chacun peut réduire les risques secondaires à ces évènements. Encore faut-il être bien informé et prévenu des gestes à faire et des consignes à suivre.

C'est l'objectif de ce guide : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Je vous invite à lire attentivement ce document qui vous donne les mesures à prendre pour vous protéger, en fonction de chaque risque.

Plus vous vous familiariserez avec les gestes simples à adopter, plus vous limiterez, le moment venu, le danger pour vous-même, vos proches et les services de secours.

Parce que l'on peut perdre ses moyens quand on est confronté à un danger, je vous invite à conserver précieusement ce guide dans un endroit facile d'accès afin de vous y reporter en cas de situation d'urgence.

Le Maire, André GALLINARO

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? Qui fait quoi ?P.4
Les risques majeurs naturels
Météorologiques
→ Vent violet et orage
→ Pluie et inondation
→ Neige et verglas
→ Grand froid
→ Canicule
→ Mouvements de terrains
Les risques majeurs technologiques P.12
→ Rupture de barrage
→ Industriel
→ Transport de matières dangereuses
→ Nucléaire
Le risque Terroriste
Mon kit d'urgence
Mémento situation d'urgence

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? QUI FAIT QUOI ?

Un risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

SI LE RISQUE SE RÉALISE

- Les services de secours, de Police et de Gendarmerie interviennent pour protéger et sauver les populations en danger, le Maire devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS).
 - → Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé pour alerter, secourir et accompagner les populations (évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence).
 - → La police Intercommunale, les équipes et les moyens municipaux mobilisés mettent en place des déviations et accompagnent la population.
- 2. Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient le Directeur des Opérations de Secours.
 - → Il active le plan ORSEC (plan de secours).
- 3. A l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).



LES RISQUES MAJEURS NATURELS

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Il correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) de nature à provoquer des vents violents, de fortes précipitations, parfois des orages, des chutes de neige, un verglas, des températures très élevées ou très basses.

Il peut avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou pour leur environnement (les chutes d'arbres des forêts, les dégâts des habitats, ...).

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Comme de nombreuses communes du département, la commune est concernée par les phénomènes météorologiques suivants :

- → Vent violent / Tempête / Orage
- → Pluie et inondation
- → Neige et verglas
- → Grand froid
- → Canicule

Consultez régulièrement les bulletins d'alerte météo : http://vigilance.meteofrance.com/

CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

Pas de vigilance particulière

Phénomènes normaux pour la région mais occasionnellement dangereux

Vigilance accrue. Des phénomènes dangereux sont prévus.

Vigilance absolue. Des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

LES BONS RÉFLEXES

DÈS L'ALERTE:

- → Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (parasols, tables de jardin...)
- → Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- → Fermer les portes et les volets.
- → Limiter vos appels aux cas d'urgence.



PENDANT:

- → Ecouter la radio.
- → Rester à l'abri.
- → Couper l'électricité et le gaz.

APRÈS :

- → Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre.
- → Couper les branches d'arbres qui menacent de s'abattre.
- → S'assurer auprès des autorités locales sur les risques de pollution notamment de l'eau.





LE RISQUE VENT VIOLENT-TEMPETE-ORAGE

Les orages sont à l'origine de vents forts et brefs (quelques minutes) sur une zone restreinte (quelques kilomètres carrés). Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. L'appellation « tempête » est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 Beaufort).

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Notre commune est située dans une zone où les risques de tempête sont présents. Nous y avons été confrontés lors de la tempête de 2009 (Klaus).

LES BONS RÉFLEXES

- → Limitez vos déplacements et votre vitesse sur route et autoroute.
- → En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- → N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- → Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- → A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- → Ne vous abritez pas sous les arbres et évitez les promenades en forêt.
- → Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- → Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.

LE RISQUE PLUIE-INONDATIONS

LES 8 BONS COMPORTEMENTS



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT D'URGENCE



Radio et lampes de poches avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copies des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

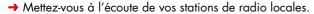
LE RISQUE NEIGE ET VERGLAS

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Les conséquences de la neige et du verglas sont surtout sensibles en plaine et en ville.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Notre commune est située dans une zone où les risques de tempête, neige et verglas sont présents. Nous y avons été confrontés lors de la tempête de 2009 (Klaus). Ce risque concerne l'ensemble du territoire de la commune.

LES BONS RÉFLEXES





- → Restez chez vous. N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.
- → En cas d'obligation de déplacement renseignez-vous auprès du CRICR (Centre Régional d'Information et de Coordination Routière) ou Bison Futé sur le site bison-fute.gouv.fr. Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- → Munissez-vous d'équipements spéciaux et respectez scrupuleusement les déviations et consignes de circulation.
- → Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- → Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- → Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.







- → Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- → N'utilisez pas pour vous chauffer : des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

LE RISQUE GRAND FROID

Il correspond à la baisse temporaire et importante des températures contre lesquelles les personnes vulnérables, telles que les personnes âgées ou les enfants, doivent se prémunir. Le plan grand froid est un plan ministériel en France prévoyant des dispositions en cas d'hiver rigoureux.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Comme toutes les communes du département, Villeneuve-lès-Bouloc est concernée par le risque grand froid et a mis en place une procédure gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la mairie.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

- → Consulter les prévisions de Météo-France sur le site www.meteo.fr
- → S'informer sur les conditions de circulation sur le site www.bison-fute.gouv.fr
- → Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou coupure d'électricité)
- → Vérifier le bon état de marche de l'installation de chauffage
- → Se procurer tous les médicaments nécessaires en cas de besoin
- → Prévoir des piles pour écouter la radio
- → Se faire inscrire sur une liste auprès de la Mairie pour les personnes vulnérables





PENDANT:

- → Donner de ses nouvelles à la famille
- → En cas de sortie obligatoire, se couvrir les parties du corps exposées au froid
- → En cas d'utilisation de la voiture, partir avec des couvertures, trousse de secours, téléphone portable chargé et boisson chaude





LE RISQUE CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Comme toutes les communes du département, Villeneuve-lès-Bouloc est concernée par le risque canicule et a mis en place une procédure gérée par la mairie et le CCAS. Les personnes qui le souhaitent, peuvent s'inscrire sur le registre communal pour être suivies lors des mises en alertes canicule déclanchées par la Préfecture de la Haute-Garonne.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

- → Pour les personnes âgées, fragiles et/ou isolées : s'inscrire auprès de la Mairie de Villeneuve-lès-Bouloc
- → S'informer des consignes à suivre en consultant le site www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes ou en composant le 0800.06.66.66
- → Constituer une provision de bouteilles d'eau et de brumisateurs
- → Prévoir l'acquisition de ventilateur, climatiseur







PENDANT:

- → Rester chez soi et éviter de circuler aux heures les plus chaudes de la journée
- → Laisser fermer les fenêtres et volets la journée
- → Boire environ 1.5 l d'eau par jour
- → Mouiller sa peau et se ventiler



rel Pierre SAURY est un lieu climatisé accessible à tous

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN - SECHERESSE

Il correspond à un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Certains mouvements de terrain ont été identifiés dans la commune – Tassements superficiels dus à la sécheresse par phénomène de gonflement-retrait des sols argileux.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels «Mouvement de terrain - Tassements différentiels» a été approuvé par un arrêté préfectoral du 18/11/2011.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

→ S'informer des risques encourus et des consignes





PENDANT:

- → S'éloigner de la zone à risque
- → Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- → Ne pas stationner dans les zones dangereuses





APRÈS:

→ Evaluer les dégâts et informer les autorités





LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Il correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

La commune est concernée par le barrage de l'Estrade sur la Ganguise (Commune de BEL-FLOU et GOURVIEILLE – Département de l'AUDE).

La commune de Villeneuve-lès-Bouloc dispose d'un délai important de 9h59 entre l'alerte et l'arrivée de l'onde de submersion (Données extraites du Plan Particulier d'Intervention d'Août 2015).

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

→ S'informer des risques encourus et des consignes.





PENDANT:

- → Evacuer et gagner immédiatement les points hauts les plus proches.
- → Ne pas prendre l'ascenseur.
- → Ne pas revenir sur ses pas.
- → Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- → Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités pour regagner son domicile.











APRÈS:

- → Ne pas rétablir l'électricité tant que l'installation n'est pas sèche.
- → Evaluer les dégâts et informer les autorités
- → Aérer et désinfecter les pièces
- → S'informer sur les risques de pollution.









LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est le risque d'un événement accidentel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- → l'explosion,
- → l'incendie,
- → la dispersion dans l'eau, l'air ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

Notre commune est concernée par un risque industriel modéré du fait de la présence d'établissements classés non SEVESO, c'est-à-dire n'appartenant pas à la catégorie des installations les plus dangereuses.

La zone concernée est EUROCENTRE.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

→ S'informer des risques encourus et des consignes.





DÈS L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE (par téléphone, mail, internet, porte à porte et mégaphone) :

- → Se confiner : boucher toutes les entrées d'air
- → Si nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un bâtiment et se confiner.







- → Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- → Ne pas téléphoner
- → Ne pas fumer, éteindre toute flamme
- → Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- → Ecouter la radio et suivre les instructions.











APRÈS:

→ Aérer le local de confinement.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque majeur lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident pouvant se produire lors du transport (par voie routière, ferroviaire ou par canalisation) de marchandises dangereuses.

Quels sont les risques pour Villeneuve-lès-Bouloc?

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation. Le risque est consécutif à un accident de la circulation et une coupure accidentelle d'une canalisation de gaz.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

- → Reconnaître le signal d'alerte
- → Connaître les panneaux et pictogrammes apposés sur les transports

PENDANT:

- → Si vous êtes témoin, se protéger en s'éloignant de la zone de l'accident, donner l'alerte (pompiers/gendarmerie) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit et le code produit.
- → Fuir les nuages toxiques selon un axe perpendiculaire au vent.
- → Se confiner
- → Ecouter la radio
- → Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS:

- → Aérer le local de confinement.
- → Respecter les consignes données par les autorités.









LE RISQUE NUCLÉAIRE

Notre commune n'est pas soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 75 km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Mais en cas d'accident dans cette centrale, la commune pourrait être touchée par des retombées radioactives transportées par le vent.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT:

→ Connaître les risques et les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte





PENDANT:

- → Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...),
- → S'éloigner des portes et fenêtres,
- → Ecouter la radio et suivre les instructions,
- → Ne pas fumer,
- → Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- → Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes,













APRÈS:

- → Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités,
- → Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimés d'iode stable.





LE RISQUE TERRORISTE

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

























VIGILANCE

- Témoin d'une situition ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 Guand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de seceurs
 - . Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
 Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes a Place, Beauvau et a gouvernementiff

 Tour les réseaux sociaux, suivez les comptes à Place, Beauvau et a gouvernementiff

 Tour les réseaux sociaux sociaux suivez les comptes à Place, Beauvau et a gouvernementiff

 Tour les réseaux sociaux sociaux suivez les comptes à Place, Beauvau et au gouvernement processes de la compte de la co



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE..



















RESTEZ CALME, VOUS FACILITEREZ L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



ATTENTION!

Certains sympthmes graves prevent surveils plusiours heures a prize film toxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que lon vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comples de l'electrophes de l'electrophes



MON KIT D'URGENCE

OBJETS ET ARTICLES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ POUR FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE

Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

Pensez également à : des vêtements et chaussures de rechange, du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle, un sac de couchage, des jeux divers, un sac plastique pour protéger vos objets de valeur.

EAU: 6 litres par personne





OUTILS DE BASE : Couteau de poche, ouvre boîte...

NOURRITURE DE SECOURS : fruits secs, barres énergétiques...





LAMPE DE POCHE: avec 2 jeux de piles

BOUGIE: avec allumettes ou briquets



DES COUVERTURES



RADIO: avec batterie et piles de rechange

TROUSSE MEDICALE: premiers soins, ordonnances et médicaments





DOUBLE DES CLES MAISON : pour éviter de les oublier ou de les chercher

DOUBLE DES CLES VOITURE



DU SAVON, PAPIER TOILETTE ET AUTRES PRODUITS D'HYGIÈNE



PAPIERS D'IDENTITE : ainsi qu'une photocopie

TELEPHONE PORTABLE avec batterie chargée



DES VÊTEMENTS



ARGENT : liquide ou carte de crédit

MEMENTO SITUATION D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, vous êtes confronté à des questions fondamentales, que vous ne vous posez pas au quotidien. Ces quelques informations que nous vous invitons à remplir vous aideront à réagir rapidement et correctement.

1 - JOINDRE MES PROCHES : Connaissez-vous tous les numéros de téléphone de vos proches ?



2 - KIT DE SURVIE : Avez-vous suffisamment de réserves et l'essentiel pour tenir quelques jours?



3 - PRÉPARATIF EN CAS D'ÉVACUATION : Où allez-vous avec votre famille si votre domicile doit être évacué?



4 - POINT DE RENDEZ-VOUS : Avez-vous convenu d'un point de rendez-vous avec votre famille si vous ne pouvez pas rentrer chez vous?



5 - PERSONNES DÉPENDANTES : Qui, dans votre voisinage, pourrait avoir besoin de votre aide en cas d'urgence?



LES SIGNAUX D'ALERTE

Information sonore par:

- → mégaphone
- → porte à porte
- → téléphone





Information visuelle par:

- → Site internet de la commune
- → SMS
- → Mail
- → Panneaux d'affichages





NUMEROS D'URGENCE

Samu : 15

Police secours: 17
Sapeurs-pompiers: 18

Numéro d'appel d'urgence européen: 112

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

ERDF/ENEDIS (sécurité-dépannage): 09 72 67 50 31 GRDF (Sécurité-dépannage): 0 800 47 33 33

Mairie Villeneuve-lès-Bouloc: 05 61 82 02 29 / secretariat@villeneuvelesbouloc.fr



France Inter: 87.9 FM et 88.1 FM France Info: 105.5 FM

France Bleu Toulouse: 90.5 FM Sud Radio: 101.4 FM



Chaîne télé France 3 sud



www.meteo.fr
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
bison-fute.gouv.fr